

Visualisation

Question écrite (16/03/2023)**Décision récente du Comité des finances locales de concentrer prioritairement la Dotation de solidarité rurale sur les bourgs-centres**

Mme Sylviane Noël attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité sur la décision récente du Comité des finances locales de concentrer prioritairement la Dotation de solidarité rurale sur les bourgs-centres.

Le 14 février 2023, le CFL a reconduit des mesures qui fragilisent le développement d'une grande partie des communes rurales en abondant à 75 % la fraction « bourgs-centres » contre seulement 25 % pour la fraction « cible » au sein de l'enveloppe DSR.

Face à l'explosion des prix de l'énergie, de nombreuses petites communes ont dû être aidées pour se sortir de situations financières parfois complexes.

Certaines d'entre elles ont dû renoncer à des projets de longue date du fait d'une insuffisance de capacité d'autofinancement.

Dans sa décision, le CFL préfère concentrer l'abondement sur les seuls bourgs-centres alors que le cœur de cible de la DSR sont les communes rurales les moins aisées.

Alors que les charges de ruralité augmentent, cette annonce semble aller à l'envers de la volonté affichée de longue date de soutenir les communes rurales les plus pauvres et une logique contraire à la nécessité de répondre à la précarité des populations rurales.

A l'aube de l'annonce d'un Plan France ruralité, Madame la Sénatrice lui demande si le Gouvernement compte intégrer des mesures concrètes d'amélioration du contexte financier des communes rurales afin qu'elles puissent répondre aux besoins croissants des populations les peuplant.